

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023

de la Commune de Sauvigny-le-Bois et de ses budgets annexes

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Ces budgets sont présentés avec la reprise des résultats de 2022

La commune ne compte pas 1 mais 3 budgets différents:

- Le Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, activités scolaires et périscolaires,)
- Le Budget du service assainissement
- Le Budget Télécommunications et réseaux câblés

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif global de la Commune pour 2023 (opérations réelles+ opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 3 avril 2023 s'élève à 3 758 023,00 €

Le budget primitif de la commune a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services .

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 832 486,74 € (chapitre 023 + chapitre 042)

1 / Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	Crédits votés 2022	Budget voté 2023	Variation
Charges à caractère général	236 102,00 €	278 877,38	+ 18.12 %
Charges de personnel	347 262,00 €	361 250,00	+ 4.03 %
Atténuations de produits	7 000,00 €	7 000,00	0 %
Autres charges de gestion courante	114 829,59 €	90 770,88	-20.95%
Total dépenses de gestion courantes	705 193,29€	737 898,26 €	4.64%
Charges financières	27 600,00 €	24 950,00	-9.60%
Charges exceptionnelles	10 000,00 €	2 000,00	-80.00%
Dotations aux provisions	1 001,14 €	1 000,00	-0.11%
Dépenses imprévues	1 800,00 €	27 228,00 €	
TOTAL opérations réelles	745 594,43 €	793 076,26 €€	6,36 %
Opérations d'ordre (amortissement)	16 456,96 €	51 100,00 €	
Virement à la section d'investissement	718 576,27 €	781 386,74 €	8.74 %
TOTAL opérations d'ordre	735 033,23 €	832 486,74	13.26 %
Total DEPENSES	1 480 627,96 €	1 625 563,00	9.79 %

Les charges à caractère général enregistrent une augmentation compte tenu de l'augmentation du prix de l'énergie, des combustibles et des prix des fournitures. Enregistrent également une forte augmentation les dépenses liées au service ADS (autorisations et droits des sols confiés à la CCAVM), les entretiens et réparations sur les bâtiments publics et la voirie

Les opérations d'ordre 2023 concernent l'amortissement des travaux du SDEY réalisés en 2022

2 / Recettes de fonctionnement

RECETTES	Crédits votés 2022	Budget voté 2023	Variation
Atténuations de charges	4 200,72 €	400,00 €	-90.48 %
Produits des services, du domaine	304 947,00 €	284 800,00 €	-6.61 %
Impôts et taxes	440 532,00 €	457 474,00 €	+ 3.85 %
Dotations, subventions et participations	112 536,00 €	122 460,00 €	+ 8.82 %
Autres produits de gestion courante	66 257,00 €	66 299,87 €	+0,06 %
TOTAL recettes gestion courante	928 472,72 €	931 433,87 €	+ 0,37 %
Produits exceptionnels	7 800,00 €	500,00 €	-93.59 %
TOTAL opérations réelles	936 272,72 €	931 933,87 €	-1,25%
Opérations d'ordre	8 656,96 €	0,00 €	
Total RECETTES	944 929,68 €	931 933,00€	- 1,73%

Les atténuations de charges sont en diminution : peu d'arrêts de travail déclarés à ce jour

A compter de 2023 le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Les taux d'imposition restent identiques à ceux votés en 2022 soit 35,03 % pour la Taxe sur le foncier bâti

Et 35,79 % pour la Taxe sur le foncier non bâti et pour la taxe d'habitation 17,95 % .

Le résultat 2022 a été reporté en partie en fonctionnement pour 693 629,13 € (compte 002)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 / Dépenses d'investissement

Sont prévues essentiellement pour les dépenses nouvelles des achats de terrains , la restauration des vitraux de l'église, les travaux de la salle des fêtes, l'aménagement d'un plateau multisports, des aménagements de sécurité aux entrées de Sauvigny et Faix , des achats et de matériel informatique, des changement de luminaires (passage en LED) pour la mairie et le restaurant scolaire, l'installation d'un portail à l'école et des abaissement de bordures

2 / Recettes d'investissement

Pour 2023, les recettes d'investissement proviennent des subventions (salle des fêtes , vitraux,), du FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES 2023 (Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT	RECETTES 2023 Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT
Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	Subventions d'investissement	1 081 396,00
Immobilisations corporelles	1 747 174,74 €		
Subventions d'équipement versées	46 800,00 €		
Immobilisations en cours	150 000,00		
Total dépenses d'équipement	1 963 974,74 €	Total recettes d'équipement	1 081 396,00
		Excédent de fonctionnement capitalisés	204 577,26 €
		Dotations fonds et réserves	11 000,00
Emprunts et dettes	91 170,00 €	Cautions reçues	3 000,00 €
Total dépenses réelles	2 055 144,74 €	Total recettes réelles	1 299 973,26
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	832 486,74
Total DEPENSES	2 055 144,74 €	TOTAL RECETTES	2 132 460,00

Le déficit d'investissement 2022 a été reporté en dépenses d'investissement pour 77 315,26 € (compte 001)

III L'ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts représente 88 170,00 euros en 2023 et l'encours total de la dette au 01/01/2023 s'élève à 809 142,72 € soit 1 087,56 €/habitant.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes de l'assainissement collectif de la Commune

Le budget primitif global 2023 pour l'assainissement (opérations réelles+ opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 3 avril 2023 s'élève à 666 634,00 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / Dépenses de fonctionnement

Il s'agit essentiellement de dépenses liées au contrat de prestations de services pour l'entretien du réseau et des stations d'épuration, à la fourniture d'eau et d'électricité, à l'entretien et à la réparation du réseau d'assainissement.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liés aux charges de personnel, au remboursement des intérêts des emprunts et aux dotations aux amortissements.

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement, aux subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie (prime d'épuration).

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2022 et la quote-part des subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	143 500,00 €	Vente de produits..	85 000,00€
Charges de personnel	4 000,00 €	Subventions d'exploitation	1 856,75 €
Atténuations de produits	200,00 €		
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €		
Total gestion des services	150 700,00 €	Total gestion des services	86 856,75 €
Dotations aux provisions	1 000,00 €		
Total dépenses réelles	151 700,00 €	Total recettes réelles	86 856,75 €
Virement à la section d'invt	145 298,00 €		
Dotations aux amortissements	45 200,00 €	Opération d'ordre	36 200,00 €
Total dépenses d'ordre	190 498,00 €	Total recettes d'ordre	36 200,00 €
TOTAL	342 198,00 €	TOTAL	123 056,75 €

Le résultat 2022 a été reporté en recettes de fonctionnement pour 219 141 ,25 € (compte 002)

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 154 298,00 € (dépense 042+depenses023- recettes 042)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**1 / Dépenses d'investissement**

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts, d'opérations d'ordre (liées aux amortissements), des travaux sur le réseau et la station

2 / Recettes d'investissement

Nous retrouvons dans cette partie la Participation pour le Financement à l'assainissement collectif et des opérations d'ordre liées aux amortissements.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES 2023 (Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT	RECETTES 2023 Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT
Immobilisations corporelles	287 528,00 €	Subventions d'investissement	15 300,83 €
Total dépenses d'équipement	287 528,00 €	Total recettes d'équipement	15 300,83 €
Emprunts et dettes	708,00 €		
Total dépenses réelles	288 236,00 €	Total recettes réelles	15 300,83 €
Opérations d'ordre	36 200,00 €	Opérations d'ordre	190 498,00 €
Total DEPENSES	324 436,00 €	TOTAL RECETTES	205 798,83 €

L'excédent d'investissement 2022 a été reporté en recettes d'investissement pour

118 637,17 € (compte 001)

BUDGET Télécommunications et réseaux divers

Ce budget annexe retrace les opérations comptables des travaux de télécommunications et réseaux divers.

Le budget primitif global 2023 pour ce budget (opérations réelles + opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 3 avril 2023 s'élève à 12 242,60 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à la fourniture d'électricité, et aux dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la subvention de la commune du report de l'excédent 2022, de la quote-part des subventions d'investissement

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	4 500,00 €		
Total gestion des services	4 500,00 €	Total gestion des services	
		Produits exceptionnels	2 280,88 €
Total dépenses réelles	4 500,00 €	Total recettes réelles	2 280,88 €
Dotations aux amortissements	950,00	Quote-part des subventions d'investissement	550,00
Total dépenses d'ordre	950,00	Total recettes d'ordre	550,00
TOTAL dépenses	5 450,00 €	TOTAL recettes	2 830,88

Le résultat 2022 a été reporté en recettes de fonctionnement pour 2 619,12 € (compte 002)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux immobilisations, et d'opérations d'ordre (liées aux amortissements).

Pour 2023, les recettes d'investissement proviennent de l'excédent d'investissement de l'année 2022

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations corporelles	6 242,60 €		
Total dépenses réelles	6 242,60 €	Total recettes réelles	
Opérations d'ordre	550,00 €	Opérations d'ordre	950,00
TOTAL	6 792,60 €	TOTAL	950,00

L'excédent d'investissement 2022 a été reporté en recettes d'investissement pour 5 842,60 € (compte 001)